

## BI-NATIONAUX FRANCO-ALGÉRIENS - DÉCLARATION D'OPTION

En application de l'article 2 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983, un droit d'option est accordé aux hommes âgés de plus de 16 ans et de moins de 25 ans, possédant la double nationalité franco-algérienne pour remplir leurs obligations militaires, soit en France, soit en Algérie.

Si vous souhaitez exercer votre droit d'option, vous devez transmettre les documents listés ci-dessous à la préfecture du lieu de votre domicile.

### Liste des pièces à fournir

- l'imprimé de déclaration d'option n° 106\*/140 ci-joint, à **imprimer en 3 exemplaires**, puis à compléter et signer (envoyer ces 3 exemplaires, non datés) ;
- copie de la carte nationale d'identité française recto-verso ou du passeport français du demandeur, en cours de validité ;
- copie de la pièce d'identité algérienne (carte d'identité ou passeport), en cours de validité ;
- copie du livret de famille des parents (pages concernant le père, la mère et le demandeur) ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation complète) ;
- copie de l'attestation de recensement (dûment signée), établie par la mairie du lieu de votre domicile, et/ou tout autre document émanant du Centre du Service National portant le numéro d'identifiant défense ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF/GDF, avis d'imposition ou quittance de loyer).

**Ces documents sont à transmettre à l'adresse suivante :**

**PRÉFECTURE DU JURA**  
**DCL - BRGAE**  
8, rue de la préfecture  
39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

*Pour tout renseignement complémentaire : tél. 03 84 86 85 42 - mél : [pref-reglementation@jura.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@jura.gouv.fr)*

La déclaration d'option, portant le cachet de la préfecture, sera ensuite envoyée au demandeur, à l'adresse indiquée. Un exemplaire sera également transmis au Consulat d'Algérie et une copie au Centre du Service National.

Tout dossier incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives sera retourné et ne pourra être considéré comme une déclaration d'option.

*Modifié le 09/01/2023*